



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Eure  
Arrondissement d'Évreux



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi neuf décembre à dix-neuf heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :  
02/12/2022  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 29  
Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, Mme Catherine DELALANDE, Adjoints

M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, Mme Patricia DAUMARIE, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, Mme Lydie BRIOULT, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Monsieur Pierre FRANSCSCHINA, Monsieur Maxence DEMAINE, Mme Lorine BALIKCI, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Yves ETIENNE à Mme Catherine DELALANDE  
Mme Sylvie GRAFFIN à M. François OUZILLEAU  
M. Denis AIM à M. Youssef SAUKRET  
Madame Heïdi DESEAU à Mme Patricia DAUMARIE  
M. David HEDOIRE à M. Gabriel SINO  
Mme Fanny FLAMANT à Mme Bérénice LIPIEC

Absents :

Secrétaire de séance : Paola VANEGAS

N° 151/2022

Rapporteur : Jérôme GRENIER

OBJET : Budget Principal - Budget primitif 2023

Le budget 2023 constitue le troisième budget de la présente mandature.

La mise en œuvre du programme municipal Vernon Mérite Toujours Mieux (VMTM) s'appuie sur une appréciation consciente des dépenses de fonctionnement alourdies par l'inflation

Commune de VERNON

conjoncturelle, sur une planification maîtrisée des investissements et par un portage financier complémentaire des subventions à recevoir.

Le cap des priorités budgétaires de la municipalité est maintenu :

- **Stabilité de la fiscalité**
- **Priorité à l'investissement**
- **Modernisation et renforcement du service public de proximité**

Le programme municipal Vernon Mérite Toujours Mieux conjugue dynamique vernonnaise, qualité de vie, soutien aux plus fragiles et attractivité de l'offre commerciale.

Cet objectif d'une ville se démarquant par son attractivité sera tenu en appuyant la construction financière des projets d'investissement sur un autofinancement restant significatif, tout en devant absorber les effets de l'inflation et notamment dans le secteur des énergies.

En effet, le budget primitif 2023 s'est préparé dans un contexte inédit : Inflation due à la période post Covid et à la situation géopolitique et économique instable du fait de la guerre entre la Russie et l'Ukraine. A cela s'ajoute la valorisation des dépenses de personnel.



Au vu de ce contexte et comme chaque structure privée ou publique, les services de la ville et les élus ont travaillé pour contenir les dépenses de fonctionnement malgré leur fuite en avant.

- Gaz (chauffage) : hausse de 100%  
2022 : augmentation de 180 K€ (BP 2022 : 336 K€ / Prévision réalisé : 516 K€)  
2023 : BP : 758 K€
- Électricité (éclairage public, bâtiments publics) : hausse de 145%  
Diminution de la facture grâce aux investissements effectués
- Denrées alimentaires (restauration municipale : restauration scolaire et portage de repas)  
BP 2023 : hausse de 20% sur certains produits / + 10 000 €
- Revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 3,5% (au 1er juillet 2022)  
2022 : + 190 000 €  
2023 : + 370 000 €

Sur 2023, c'est plus de 800 000€ de dépenses de fonctionnement incompressibles que le budget doit absorber.

Notre action budgétaire ne s'exonérera pas de devoir absorber les écarts de prix par des choix courageux qui engagent nos équipes à maintenir la qualité du service public tout en modulant les actions de terrain et en les complétant par des actes de **sobriété énergétique**, une gestion fine des stocks de fournitures et des décalages de mesures pouvant s'étaler dans le temps.

La municipalité s'engage dans le plan de sobriété pour contenir les dépenses tout en préservant les ressources naturelles et énergétiques :

- Rationalisation de la chauffe des bâtiments
- Optimisation de l'ouverture des bâtiments communaux ;
- Gestion de l'éclairage public et des branchements électriques ;
- Mise en place d'un plan Leds ;
- Actions en matière de sobriété numérique ;
- Plan éco-mobilité ;
- Mesures d'accompagnement et de sensibilisation.

En termes de tarification, comme toutes les collectivités, Vernon subit l'inflation de plein fouet.

Aussi, la municipalité a décidé de missionner un groupe de travail prendra le temps d'étudier les différents impacts et de proposer des solutions dans les prochains mois. Un retour est attendu au printemps.

Tous ces efforts permettront de poursuivre en 2023 :

- Le soutien en faveur du tissu associatif sera maintenu,
- La priorité en faveur de la sécurité va se traduire par une nouvelle phase de déploiement de la vidéo-protection,
- La transformation de notre cœur de ville sera poursuivie,
- La revalorisation du quartier des Valmeux sera programmée
- La nouvelle tranche du boulevard urbain sera lancée.
- L'Hôtel de ville bénéficiera d'améliorations au service des usagers du service public
- La rénovation des voies structurantes et des voiries sera continuée.

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>DE</b>
-----------------------------------	-----------

En prévisions, la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **30 429 458,00 euros**.

- **DEPENSES**

✓ **Dépenses réelles de fonctionnement : 26 521 465,00 €**

Le total des crédits inscrits dans ce registre augmente de 4,22% au regard des crédits du budget primitif 2022, soit une diminution réelle de 1,28% au regard de l'inflation.

Les efforts réalisés par les services de diminution des charges hors inflation sans pénalisation du service rendu s'appuient sur un engagement d'optimisation lucide des charges et de suppression des dépenses inefficaces.

Bien que Vernon ne soit pas directement concernée par le dispositif législatif, la démarche engagée s'inscrit dans les attentes de la loi de programmation des finances publiques, et le pacte de confiance engagé par le Gouvernement avec les grandes collectivités.

Cette gestion volontariste du budget de fonctionnement doit accompagner les efforts de sobriété qui s'impose à notre collectivité dans un contexte de tension climatique et de nécessaire transition énergétique.

L'exécution du programme de VMTM se poursuit avec détermination :

Par exemple, le budget soumis au vote comprend le financement des actions suivantes :

**-Proposition VMTM N°4** : Certifier la démarche qualité d'accueil du public (ISO 9001) pour une meilleure prise en compte des besoins des Vernonnais.

**-Proposition VMTM N°57** : Créer une déchèterie nouvelle génération adossée à une "Ressourcerie".

**-Proposition VMTM N°64** : Veiller à la désimperméabilisation des sols et à l'ajout de fossés pour que l'eau de pluie puisse y pénétrer à nouveau et nourrir les nappes.

**-Proposition VMTM N°116** : Vernon assurera la présidence de la Communauté des Villes Ariane, permettant d'organiser des animations pendant un an sur le thème du spatial et ainsi valoriser internationalement notre ville.

**Chapitre 011 - Charges à caractère général : 9 571 036,00 €**

L'évolution prévisionnelle des charges énergétiques impactera fortement l'évolution de ce chapitre et nécessite des choix d'économies sur d'autres postes de dépenses.

**Ainsi ces crédits de charges sont inscrits pour 2023 en augmentation contenue au niveau de l'inflation de 5,95% par rapport au budget primitif 2022.**

### **Chapitre 012 - Charges de personnel : 12 534 565,00 €**

Tout en intégrant le glissement vieillesse technicité (+1%) et la revalorisation indiciaire de la fonction publique territoriale, les crédits correspondant à ce chapitre de dépenses n'évoluent que de 2,4%, soit une diminution réelle de la masse salariale, qui s'appuie sur la gestion prévisionnelle des compétences, l'anticipation des départs en retraite et le redéploiement des moyens humains en fonction des nouveaux besoins.

La **mutualisation des services** entre Seine Normandie Agglomération et Vernon permet d'assurer un service optimisé, qualitatif et coordonné, tout en réduisant la dépense publique par la diminution des postes en doublon.

En outre, la collectivité s'est assurée que le personnel à temps plein effectue 1607 heures annuelles, soit une pleine application des 35 heures.

Le budget maintient l'enveloppe de formation au bénéfice conjoint des agents et de leur action en phase avec les dernières évolutions techniques et réglementaires du service public.

La ville de Vernon se dote des moyens d'un régime indemnitaire permettant de reconnaître et de valoriser les agents se distinguant par leur investissement personnel et leur prise d'initiative.

### **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 3 358 586,00 €**

Ce chapitre intègre les participations et contingents obligatoires dont le **SDIS** ainsi que les subventions.

La ville maintient son soutien financier au Centre communal d'action sociale à hauteur de 1,3 million d'euros au bénéfice des Vernonnais en difficulté. Toutefois, la gestion administrative rigoureuse du CCAS permettra d'adapter le niveau effectif de mobilisation de la subvention communale au plus près de la situation de trésorerie.

La dynamique et la mobilisation associative locale appelle un soutien financier adapté et inscrit au budget à hauteur de 0,7 M€.

### **Chapitre 66 - Charges financières : 956 778,00 €**

En ayant capitalisé sur un désendettement significatif de Vernon, les économies d'intérêt engrangées ces dernières années dans le bilan de la ville permettent de faire face à la charge d'intérêt de la dette nouvelle en soutien des investissements.

Le panachage équilibré de la dette comporte 52% de taux fixe. La part relative de taux variable permettra d'opérer un remboursement anticipé de la dette à réception des soldes des subventions à recevoir à l'achèvement des opérations d'investissement de VMTM.

Le coût minoré d'une dette fortement réduite permet à Vernon d'être accompagnée sans réserve par les financeurs.

Le taux d'intérêt moyen annuel est de 1,87% (contre 3,90% pour la strate de 20 000 à 50 000 habitants – chiffres DGCL 2021).

### **Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 50 500,00 €**

Il s'agit pour l'essentiel de crédits affectés à l'annulation éventuelle de titres de recettes sur exercice clos.

**Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 50 000,00 €**

**✓ Dépenses d'ordre de fonctionnement : 3 907 993,00 €**

Avant la reprise du résultat de 2022, à intervenir avec l'adoption du Compte Administratif, les virements au profit de la section d'investissement se maintiennent à un niveau soutenu au regard du financement du programme d'investissement. Ainsi, la commune confirme sa capacité d'autofinancement du programme d'investissement.

**Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 2 500 000,00 €**

Hors reprise du résultat 2022, la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice nous permet d'envisager un virement à la section d'investissement en hausse à hauteur de 2 500 000,00 € pour le financement des investissements.

**Chapitre 042– Opérations d'ordre de transfert entre sections : 1 407 993,00 €**

Ce chapitre correspond aux amortissements de l'exercice. Ces dépenses transférées en recettes de la section d'investissement contribuent au financement global des dépenses de cette même section.

Les règles de bonne gestion comptable nécessitent que le nombre important de nouveaux équipements livrés à Vernon fasse l'objet d'amortissements nécessaires pour la reconstitution financière de leur valeur comptable.

- **RECETTES**

La prévision de recettes de fonctionnement est en augmentation par rapport au budget primitif 2022.

**✓ Recettes d'ordre de fonctionnement : 1 500,00 €**

**Chapitre 042– Opérations d'ordre de transfert entre sections : 1 500,00 €**

Sont inscrits dans ce chapitre les crédits nécessaires pour l'amortissement des subventions transférables (1 500 €).

**✓ Recettes réelles de fonctionnement : 30 427 958,00 €**

**Chapitre 013 – Atténuation de charges : 350 000,00 €**

On retrouvera dans ce chapitre les indemnités journalières versées par les assurances du personnel pour les arrêts maladie.

**Chapitre 70 – Produits d'exploitation : 1 722 825,00 €**

Les services faisant l'objet de tarifications enregistrent les participations des usagers au service public dans ce chapitre. On trouvera notamment les redevances des activités périscolaires, culturelles, et sportives, les concessions des cimetières et les redevances du stationnement, dont la reprise comptable de l'activité du délégataire.

**Chapitre 73 – Impôts et taxes: 17 305 286,00 €**

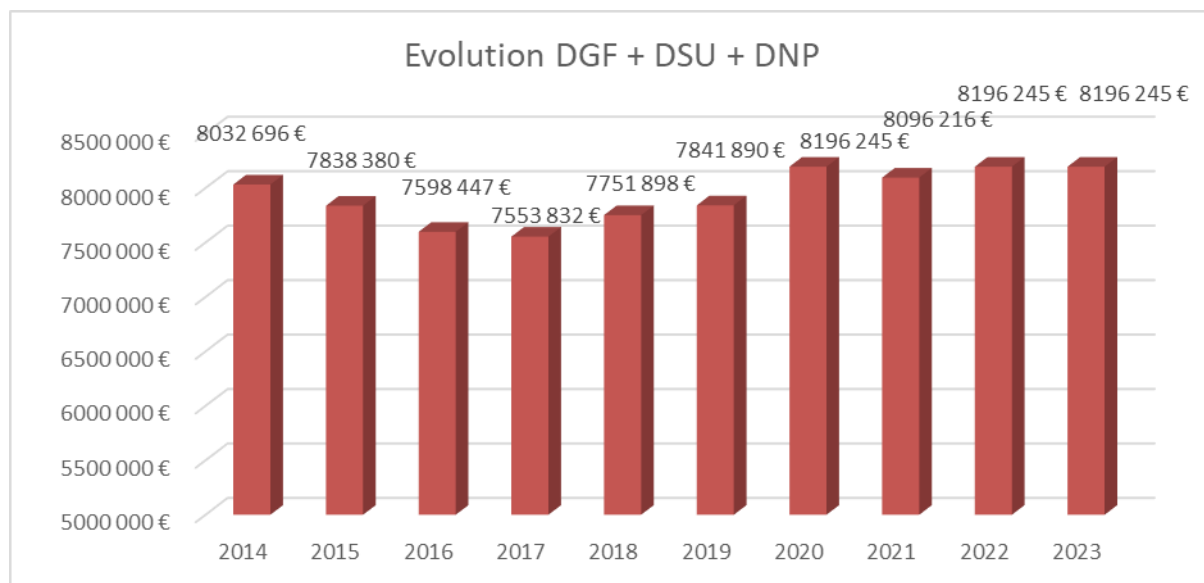
La taxe d'habitation a disparu en soutien du pouvoir d'achat des vernonnais.

Dans le respect des engagements pris par la municipalité, les taux d'imposition des taxes ménages n'augmenteront pas sur le mandat municipal (**Proposition VMTM N°1**).

**Ainsi qu'elle s'y était engagée, les taux de fiscalité décidés par la municipalité restent stables en 2023, les taux étant identiques depuis 8 années consécutives.**

#### **Chapitre 74 – Dotations et participations: 10 626 801,00 €**

Les dotations sont maintenues comme un soutien appuyé et attentif de l'Etat au fonctionnement des services publics de Vernon.



#### **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante: 353 046,00 €**

Sont inscrits dans ce chapitre les revenus des immeubles, ainsi que divers produits conventionnés.

#### **Chapitre 77 – Produits exceptionnels: 70 000,00 €**

Opération comptables liées aux apurements de charges rattachées et indemnités prévisionnels de sinistres

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

En prévisions, la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **18 690 585,00 euros**.

- **DEPENSES**

✓ **Dépenses d'ordre d'investissement: 2 001 500,00 €**

Sont inscrits dans ce chapitre les crédits (2 M€) de reprise comptable au patrimoine de la ville des travaux réalisés par la SPL pour le compte de la ville (écritures purement comptables sans impact budgétaire, puisqu'on retrouve l'équivalent en recettes d'ordre),

ainsi que les crédits nécessaires pour l'amortissement des subventions transférables (1 500 €).

✓ **Dépenses réelles d'investissement: 16 689 085,00 €**

**Les investissements 2023 poursuivent le déploiement programmé des engagements de la municipalité d'apporter aux vernonnais l'ensemble des infrastructures et équipements exposés dans Vernon Mérite Toujours Mieux.**

Ce sont en particulier les opérations suivantes qui marqueront l'exercice 2023:

- La continuité des aménagements du Cœur de ville (**Proposition VMTM N°30**) ;
- Programme de voirie (**Proposition VMTM N°23**) ;
- Grand plan ANRU II pour le quartier des Valmeux
- Déploiement de la Vidéoprotection (**Proposition VMTM N°13**) ;

**La requalification globale du centre-ville dominera encore les investissements 2023 pour la réalisation d'un espace partagé et attractif répondant au choix d'organisation de l'espace public des vernonnais.**

Les partenaires institutionnels qui soutiennent financièrement l'action municipale resteront mobilisés.

Des efforts importants sont maintenus pour :

- **Les aménagements de proximité**
  - o Rénovation de l'hôtel de ville
  - o Urbanisation des systèmes informatiques
- **Le renforcement de l'attractivité commerciale du cœur de ville**
  - o OPAH (lutte contre la vacance et l'habitat indigne)
- **L'amélioration du cadre de vie urbain**
  - o Espaces publics Secteur Papeterie
  - o Nouvelle tranche du boulevard urbain
  - o Réaménagement des voies structurantes
  - o Programme d'enfouissement des réseaux (Géolocalisation, travaux)
  - o Fontaines et jeux d'eau
  - o Plan façades
  - o Nouvelles bornes festives
  - o Mobilier urbain de voirie
- **Offrir de meilleures conditions de fonctionnement aux associations**
  - o Subventions d'équipement aux associations sportives
- **Agir pour l'environnement**
  - o Programme de performance énergétique (éclairage public leds)
  - o Corbeilles de tri
- **Restaurer le patrimoine historique**
  - o Mur du jardin des arts
  - o Restauration d'œuvres d'art
- **Améliorer la sécurité des vernonnais :**
  - o Vidéo protection phase 6
  - o Hydrants et mise en conformité incendie
  - o Mise aux normes électricité
  - o Equipement et réseau Eaux pluviales

- Equipement de la police municipale
- Signalisation directionnelle
- **Mieux accueillir les élèves dans les établissements scolaires**
  - Réhabilitation Ecole élémentaire Château Saint Lazare
  - Aires de jeux

**Ce programme d'investissement 2023, correspond au volontarisme engagé pour ce programme municipal, Vernon Mérite Toujours Mieux, avec un premier volet de dépenses d'équipement de 12 M€, qui pourra être complété d'un second volet financé lors d'un budget supplémentaire 2023, qui reprendra le résultat 2022.**

**Ces inscriptions s'opèrent, qui plus est, dans le respect des principes budgétaires vertueux, du souci de la sobriété énergétique et plus particulièrement en maintenant l'effort d'un recours à l'emprunt temporaire, mesuré et maîtrisé, et sans augmentation de la fiscalité.**

- **RECETTES**

✓ **Recettes réelles d'investissement: 12 782 592,00 €**

**Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 3 843 764,00 €**

Il s'agit des subventions d'investissement liées aux inscriptions citées en dépenses d'investissement.

Vous trouverez le détail de ces recettes par opération dans les tableaux joints à ce rapport.

Ces recettes sont clairement permises par le soutien de l'Etat au travers de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et les engagements du Conseil Départemental.

**Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : 6 021 200,00 €**

Ce chapitre correspond à l'emprunt prévisionnel pour l'année 2023. Celui-ci sera réalisé en fonction du besoin de financement qui sera constaté en fin d'exercice. Le fort désendettement réalisé sur le précédent mandat permet ainsi de programmer un recours plus important et temporaire à l'emprunt et de conforter la réalisation des investissements.

✓ **Recettes financières : 2 617 628,00 €**

Ce chapitre comprend notamment les recettes issues du FCTVA (2 M€) et la taxe d'aménagement (300 K€).

Les opérations de cessions s'inscrivent à hauteur de 317 628,00 €.

✓ **Opérations pour compte de tiers : 300 000,00 €**

Ces crédits correspondent aux opérations de sommations, injonctions pour les habitations en péril et les façades.

✓ **Recettes d'ordre d'investissement : 5 907 993,00 €**

Sont inscrits dans ce chapitre les crédits nécessaires pour la reprise comptable au patrimoine de la ville des travaux réalisés par la SPL pour le compte de la ville, ainsi que les prévisions de virement et d'autofinancement présentées ci-dessus en section de fonctionnement.



Le support dématérialisé de présentation au format DGCL est consultable sur le site internet de la ville.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12, L1612-13, R 2311-11 & B et R 2311-12,

**Vu** l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ADOPTE le Budget Primitif 2023 du budget principal équilibré en dépenses et en recettes comme suit :
  - Section d'exploitation : 30 429 458 euros
  - Section d'investissement : 18 690 585 euros

Ressources humaines et finances

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à la majorité ( Contre : M. HEDOIRE, Mme FLAMANT, M. SINO, Mme LIPIEC)

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus  
Le registre dûment signé  
Pour extrait conforme,

Signé électroniquement par :  
**Sandrine TRISTANT**



**Directrice Générale des Services**

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

# BUDGET PRIMITIF 2023

## Budget Principal

### SECTION DE FONCTIONNEMENT - Vue d'ensemble

## DEPENSES TTC

Chap.	Libellés	Budget Primitif	
		2022	2023
011	Charges à caractère général	9 033 300,00 €	9 571 036,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 241 160,00 €	12 534 565,00 €
014	Atténuations de produits		
65	Autres charges de gestion courante	3 528 316,00 €	3 358 586,00 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>24 802 776,00 €</b>	<b>25 464 187,00 €</b>
66	Charges financières	544 900,00 €	956 778,00 €
67	Charges exceptionnelles	50 000,00 €	50 500,00 €
022	Dépenses imprévues	50 000,00 €	50 000,00 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>25 447 676,00 €</b>	<b>26 521 465,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	2 075 000,00 €	2 500 000,00 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	2 137 917,00 €	1 407 993,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>4 212 917,00 €</b>	<b>3 907 993,00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>29 660 593,00 €</b>	<b>30 429 458,00 €</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté		
<b>TOTAL DES DEPENSES CUMULEES</b>		<b>29 660 593,00 €</b>	<b>30 429 458,00 €</b>

## RECETTES TTC

Chap.	Libellés	Budget Primitif	
		2022	2023
013	Atténuations de charges	350 000,00 €	350 000,00 €
70	Produits services, domaine et ventes div.	1 817 220,00 €	1 722 825,00 €
73	Impôts et taxes	16 342 901,00 €	17 305 286,00 €
74	Dotations et participations	10 808 972,00 €	10 626 801,00 €
75	Autres produits de gestion courante	263 000,00 €	353 046,00 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>29 582 093,00 €</b>	<b>30 357 958,00 €</b>
77	Produits exceptionnels	50 000,00 €	70 000,00 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>29 632 093,00 €</b>	<b>30 427 958,00 €</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	28 500,00 €	1 500,00 €
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>28 500,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>29 660 593,00 €</b>	<b>30 429 458,00 €</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté		
<b>TOTAL DES RECETTES CUMULEES</b>		<b>29 660 593,00 €</b>	<b>30 429 458,00 €</b>

# BUDGET PRIMITIF 2023

## Budget Principal

### SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES TTC

Art.	Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023
<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général</b>	<b>9 033 300,00 €</b>	<b>9 571 036,00 €</b>
6045 ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES /TERRAIN	1 300,00 €	1 300,00 €
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	65 164,00 €	73 000,00 €
60612 ÉNERGIE - ÉLECTRICITE	651 790,00 €	730 000,00 €
60621 COMBUSTIBLES	411 200,00 €	761 575,00 €
60622 CARBURANTS	55 300,00 €	75 300,00 €
60623 ALIMENTATION	402 660,00 €	412 390,00 €
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	8 060,00 €	7 760,00 €
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	48 000,00 €	42 600,00 €
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	271 762,00 €	208 999,00 €
60633 FOURNITURES DE VOIRIE	20 000,00 €	35 000,00 €
60636 VÊTEMENTS DE TRAVAIL	90 155,00 €	70 640,00 €
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	16 410,00 €	16 020,00 €
6067 FOURNITURES SCOLAIRES	90 000,00 €	78 000,00 €
6068 AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	190 820,00 €	171 480,00 €
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 087 000,00 €	2 238 825,00 €
6132 LOCATIONS IMMOBILIÈRES	49 800,00 €	47 900,00 €
6135 LOCATIONS MOBILIÈRES	94 760,00 €	105 455,00 €
61521 TERRAINS	631 400,00 €	629 225,00 €
615221 BÂTIMENTS PUBLICS	205 000,00 €	221 200,00 €
615231 VOIRIES	700 000,00 €	620 000,00 €
615232 RÉSEAUX	70 000,00 €	80 000,00 €
61524 BOIS ET FORETS	13 000,00 €	18 000,00 €
61551 MATÉRIEL ROULANT	35 450,00 €	27 750,00 €
61558 AUTRES BIENS MOBILIERS	108 441,00 €	106 500,00 €
6156 MAINTENANCE	596 806,00 €	738 979,00 €
6161 ASSURANCE MULTIRISQUES	86 415,00 €	164 130,00 €
6168 ASSURANCE AUTRES	18 450,00 €	15 080,00 €
617 ÉTUDES ET RECHERCHES	64 000,00 €	47 000,00 €
6182 DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	6 375,00 €	5 421,00 €
6184 VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	66 000,00 €	31 650,00 €
6188 AUTRES FRAIS DIVERS	572 572,00 €	546 470,00 €
6226 HONORAIRES	114 360,00 €	113 676,00 €
6227 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	26 000,00 €	8 000,00 €
6228 DIVERS	18 000,00 €	80 700,00 €
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	30 000,00 €	34 000,00 €
6232 FÊTES ET CÉRÉMONIES	188 800,00 €	168 500,00 €
6233 FOIRES ET EXPOSITIONS	189 400,00 €	164 000,00 €
6236 CATALOGUES ET IMPRIMÉS	45 870,00 €	38 700,00 €
6237 PUBLICATIONS	75 000,00 €	90 000,00 €
6238 DIVERS	38 750,00 €	28 300,00 €
6241 TRANSPORTS DE BIENS	25 300,00 €	25 500,00 €
6247 TRANSPORTS COLLECTIFS	5 000,00 €	5 000,00 €
6248 DIVERS	128 000,00 €	90 000,00 €

# BUDGET PRIMITIF 2023

## Budget Principal

### SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES TTC

Art.		Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023
6251	VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	2 410,00 €	1 700,00 €
6255	FRAIS DE DEMENAGEMENT		3 000,00 €
6256	MISSIONS	5 000,00 €	5 000,00 €
6257	RÉCEPTIONS	16 000,00 €	11 550,00 €
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	45 000,00 €	45 000,00 €
6262	FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	154 718,00 €	153 400,00 €
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS	7 000,00 €	9 000,00 €
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	21 606,00 €	21 955,00 €
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	3 500,00 €	1 000,00 €
62876	REMBT FRAIS AU GFP DE RATTACHEMENT	29 500,00 €	29 000,00 €
62878	REMBT FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	80 300,00 €	58 000,00 €
6288	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	3 650,00 €	2 500,00 €
63512	TAXES FONCIÈRES	35 000,00 €	39 000,00 €
6354	DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	216,00 €	216,00 €
6355	TAXES ET IMPÔTS SUR LES VÉHICULES	1 750,00 €	750,00 €
637	AUTRES IMPÔTS, TAXES ET VERS. ASSIMILÉS (AUTRES )	15 080,00 €	15 940,00 €

<b>Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>		<b>12 241 160,00 €</b>	<b>12 534 565,00 €</b>
6216	PERSONNEL AFFECTE PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	322 985,00 €	242 390,00 €
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	5 000,00 €	5 000,00 €
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	39 650,00 €	39 162,00 €
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	36 155,00 €	35 605,00 €
6336	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	117 400,00 €	130 320,00 €
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	5 396 245,00 €	5 403 380,00 €
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	201 895,00 €	200 610,00 €
64118	AUTRES INDEMNITES	1 298 600,00 €	1 202 085,00 €
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	1 044 900,00 €	1 321 345,00 €
64138	AUTRES INDEMNITES	250 025,00 €	303 840,00 €
64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION		30 125,00 €
64171	Apprentis - rémunérations	21 765,00 €	7 700,00 €
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	1 310 550,00 €	1 388 035,00 €
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	1 775 015,00 €	1 802 245,00 €
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	56 940,00 €	65 450,00 €
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	267 575,00 €	265 088,00 €
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	81 285,00 €	81 355,00 €
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	13 000,00 €	8 610,00 €
6488	AUTRES CHARGES	2 175,00 €	2 220,00 €

<b>Chapitre 014 - Atténuation de produits</b>	- €	- €
---	-----	-----

<b>Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>3 528 316,00 €</b>	<b>3 358 586,00 €</b>
6518	Autres	2 600,00 €	2 400,00 €
6531	IMDEMNITES	243 000,00 €	243 000,00 €
6532	FRAIS DE MISSION	500,00 €	500,00 €
6533	COTISATIONS DE RETRAITE	12 050,00 €	11 500,00 €
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE	74 400,00 €	82 000,00 €

# BUDGET PRIMITIF 2023

## Budget Principal

### SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES TTC

Art.		Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023
6535	FORMATION	7 800,00 €	7 800,00 €
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	5 000,00 €	10 000,00 €
6542	CREANCES ETEINTES	20 000,00 €	10 000,00 €
6553	SERVICE D'INCENDIE	520 000,00 €	514 000,00 €
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS	297 420,00 €	296 840,00 €
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	170 000,00 €	118 000,00 €
65733	DEPARTEMENTS	10 000,00 €	10 000,00 €
657358	AUTRES GROUPEMENTS	100 000,00 €	87 000,00 €
657362	CCAS	1 265 536,00 €	1 265 536,00 €
6574	SUBV.FONCT AUX ASSO.ET AUTRES PERS.DE DROIT PRIVE	800 000,00 €	700 000,00 €
65888	AUTRES	10,00 €	10,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>		<b>24 802 776,00 €</b>	<b>25 464 187,00 €</b>
<b>Chapitre 66 - Charges financières</b>		<b>544 900,00 €</b>	<b>956 778,00 €</b>
66111	INTERETS REGLES A ECHEANCE	540 000,00 €	918 278,00 €
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	-	23 500,00 €
6615	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS	10 000,00 €	15 000,00 €
<b>Chapitre 67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>50 000,00 €</b>	<b>50 500,00 €</b>
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION		25 500,00 €
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	50 000,00 €	25 000,00 €
<b>022</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>25 447 676,00 €</b>	<b>26 521 465,00 €</b>
<b>023</b>	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 075 000,00 €</b>	<b>2 500 000,00 €</b>
<b>Chapitre 042 - Opé. d'ordre de transfert entre sections</b>		<b>2 137 917,00 €</b>	<b>1 407 993,00 €</b>
6811	DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	2 099 750,00 €	1 369 826,00 €
6862	DOT. AUX AMORT. DES CHARGES FINANCIERES A REPARTIR	38 167,00 €	38 167,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 212 917,00 €</b>	<b>3 907 993,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>29 660 593,00 €</b>	<b>30 429 458,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES CUMULEES</b>		<b>29 660 593,00 €</b>	<b>30 429 458,00 €</b>

# BUDGET PRIMITIF 2023

## Budget Principal

### SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES TTC

Art.	Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023
<b>Chapitre 013 - Atténuation de charges</b>	<b>350 000,00 €</b>	<b>350 000,00 €</b>
6419 REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	350 000,00 €	350 000,00 €
<b>Chapitre 70 - Produits des Services</b>	<b>1 817 220,00 €</b>	<b>1 722 825,00 €</b>
70311 CONCESSION DANS LES CIMETIÈRES (PRODUIT NET)	42 000,00 €	55 000,00 €
70312 REDEVANCES FUNÉRAIRES	2 500,00 €	
70323 REDEV. D'OCCUPAT. DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL		21 700,00 €
70383 REDEVANCES DE STATIONNEMENT	539 000,00 €	489 700,00 €
70384 FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT	180 000,00 €	180 000,00 €
7062 REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC.CULTUREL	27 000,00 €	28 500,00 €
70631 A CARACTERE SPORTIF	11 200,00 €	11 000,00 €
70632 A CARACTERE DE LOISIRS	10 150,00 €	141 355,00 €
7067 REDEV.ET DROITS SCES PERISCOLAIRES ET ENSEIGNEMENT	646 420,00 €	755 000,00 €
70688 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	303 000,00 €	
70846 AU GFP DE RATTACHEMENT	46 850,00 €	29 670,00 €
70872 PAR LES BUDGETS ANNEXES ET LES REGIES MUNICIPALES	2 100,00 €	2 900,00 €
7088 AUTRES PRODUITS D'ACTIVITÉS ANNEXES	7 000,00 €	8 000,00 €
<b>Chapitre 73 - Impôts et taxes</b>	<b>16 342 901,00 €</b>	<b>17 305 286,00 €</b>
73111 TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	14 067 901,00 €	14 888 686,00 €
73211 ATTRIBUTION DE COMPENSATION	820 000,00 €	789 600,00 €
73215 DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT TERRITORIAL	30 000,00 €	
73223 FONDS DE PEREQUATION DES RESS.COMMUNALES ET INTERC	375 000,00 €	370 000,00 €
7336 DROITS DE PLACE	20 000,00 €	50 000,00 €
7338 AUTRES TAXES		17 000,00 €
7351 TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	390 000,00 €	450 000,00 €
7368 TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	40 000,00 €	40 000,00 €
7381 TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	600 000,00 €	700 000,00 €
<b>Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations</b>	<b>10 808 972,00 €</b>	<b>10 626 801,00 €</b>
7411 DOTATION FORFAITAIRE	3 695 970,00 €	3 691 600,00 €
74123 DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	3 678 383,00 €	3 764 645,00 €
74127 DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	721 863,00 €	740 000,00 €
744 FCTVA	50 000,00 €	137 100,00 €
74718 AUTRES	215 211,00 €	273 989,00 €
74748 AUTRES COMMUNES	7 000,00 €	9 000,00 €
7478 AUTRES ORGANISMES	324 692,00 €	187 467,00 €
74832 ATTRIB.FONDS DEPARTEMENT.DE TAXE PROF.	195 145,00 €	195 000,00 €
74834 ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	1 006 448,00 €	1 000 000,00 €
748372 DOTATION DE DEVELOPPEMENT URBAIN	890 000,00 €	600 000,00 €
7485 DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	24 260,00 €	28 000,00 €
<b>Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>263 000,00 €</b>	<b>353 046,00 €</b>
752 REVENUS DES IMMEUBLES	104 000,00 €	149 436,00 €
7588 AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	159 000,00 €	203 610,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE</b>	<b>29 582 093,00 €</b>	<b>30 357 958,00 €</b>

# BUDGET PRIMITIF 2023

## Budget Principal

### SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES TTC

Art.	Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023
<b>Chapitre 77 - Produits exceptionnels</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>
7718 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.	50 000,00 €	70 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>29 632 093,00 €</b>	<b>30 427 958,00 €</b>
<b>Chapitre 042 - Opé. d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>28 500,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>
722 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000,00 €	
777 QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSF. CPTÉ DE RESULTA	8 500,00 €	1 500,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>28 500,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>29 660 593,00 €</b>	<b>30 429 458,00 €</b>
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
<b>TOTAL RECETTES CUMULEES</b>	<b>29 660 593,00 €</b>	<b>30 429 458,00 €</b>





Ville de Vernon  
EN NORMANDIE

# BUDGET PRIMITIF 2023

## Budget Principal

### SECTION D'INVESTISSEMENT - Vue d'ensemble

### DEPENSES TTC

Chap.	Libellés	Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023
	Total des opérations d'équipement	12 300 412,00 €	12 180 301,00 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>12 300 412,00 €</b>	<b>12 180 301,00 €</b>
16	Remboursement d'emprunts et dettes	3 572 390,00 €	4 158 784,00 €
.020	Dépenses imprévues	75 000,00 €	50 000,00 €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>3 647 390,00 €</b>	<b>4 208 784,00 €</b>
45	Total des opé. pour compte de tiers	300 000,00 €	300 000,00 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>16 247 802,00 €</b>	<b>16 689 085,00 €</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	28 500,00 €	1 500,00 €
041	Opérations patrimoniales	3 000 000,00 €	2 000 000,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>3 028 500,00 €</b>	<b>2 001 500,00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>19 276 302,00 €</b>	<b>18 690 585,00 €</b>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		
<b>TOTAL DES DEPENSES CUMULEES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>19 276 302,00 €</b>	<b>18 690 585,00 €</b>

### RECETTES TTC

Chap.	Libellés	Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023
13	Subventions d'investissement	3 375 265,00 €	3 843 764,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 338 240,00 €	6 000 200,00 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>9 713 505,00 €</b>	<b>9 843 964,00 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 670 880,00 €	2 300 000,00 €
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	21 000,00 €	21 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	358 000,00 €	317 628,00 €
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 049 880,00 €</b>	<b>2 638 628,00 €</b>
45	Comptabilité distincte rattachée	300 000,00 €	300 000,00 €
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>12 063 385,00 €</b>	<b>12 782 592,00 €</b>
.021	Virement de la section de fonctionnement	2 075 000,00 €	2 500 000,00 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	2 137 917,00 €	1 407 993,00 €
041	Opérations patrimoniales	3 000 000,00 €	2 000 000,00 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>7 212 917,00 €</b>	<b>5 907 993,00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>19 276 302,00 €</b>	<b>18 690 585,00 €</b>
001	Excédent d'investissement reporté		
<b>TOTAL DES RECETTES CUMULEES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>19 276 302,00 €</b>	<b>18 690 585,00 €</b>



# BUDGET PRIMITIF 2023

## Budget Principal

### SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES TTC

Chap.	Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023
<b>Opérations</b>	<b>12 300 412,00 €</b>	<b>12 180 301,00 €</b>
201405 - AP202101 VOIRIE COMMUNALE	500 000,00 €	500 000,00 €
201501 - INFORMATIQUE	263 440,00 €	186 420,00 €
201505 - MISE AUX NORMES ELECTRICITE	20 000,00 €	30 000,00 €
201509 - AP REFONTE EXTENSION VIDEOPROTECTION	215 000,00 €	200 000,00 €
201513 - EQUIPEMENT DE PROXIMITE	10 000,00 €	12 000,00 €
201601 - AP2016 AMÉNAGT SÉCURITÉ ENTRÉE VILLE ABORDS ECOLE	20 000,00 €	
201602 - AP201602 VOIRIE BOULEVARD URBAIN	1 000 000,00 €	1 500 000,00 €
201603 - AP202003 COEUR DE VILLE	3 370 000,00 €	3 600 000,00 €
201604 - AP 201604 PATRIMOINE HISTORIQUE		290 000,00 €
201605 - PROGRAMME DE PERFORMANCE ENERGÉTIQUE	214 000,00 €	242 000,00 €
201607 - SIGNALISATION DIRECTIONNELLE	36 000,00 €	36 000,00 €
201608 - MOBILIER URBAINS DE VOIRIE	20 000,00 €	20 000,00 €
201611 - PROGRAMME SIEGE ENFOUISSEMENT RÉSEAUX	294 000,00 €	217 100,00 €
201619 - PARC EXTINCTEURS	4 000,00 €	4 000,00 €
201622 - ACHATS	194 040,00 €	60 000,00 €
201623 - PLAN FAÇADES	30 000,00 €	30 000,00 €
201625 - SUBVENTIONS EQUIPEMENT	42 150,00 €	41 500,00 €
201627 - SERVICE LOGISTIQUE DES ECOLES BÂT. COMMUNAUX	2 000,00 €	2 000,00 €
201629 - SERVICE DES SPORTS		1 100,00 €
201630 - POLICE MUNICIPALE	85 600,00 €	28 280,00 €
201632 - MATÉRIEL DE REGIE	69 900,00 €	47 300,00 €
201705 - MUSEE DIV.ACQ ET RESTAURATION OEUVRE ART	25 500,00 €	20 000,00 €
201707 - PLAN TOPOGRAPHIQUE	40 000,00 €	40 000,00 €
201709 - REHABILITATION ECOLE ELEMENTAIRE CHÂTEAU ST LAZARE		85 000,00 €
201711 - REHABILITATION EX ECOLE MARCEL BEAUFOUR	656 629,00 €	
201712 - TRAVAUX DIVERS BATIMENTS ET OUTILLAGE	466 500,00 €	300 000,00 €
201716 - ETUDES D'URBANISME	65 000,00 €	65 000,00 €
201803 - APCP MISE AUX NORMES PMR	50 000,00 €	
201804 - APCP RUE DE MARZELLES/DES MOULINS	600 000,00 €	
201805 - PROGRAMME PERFORMANCE ENERG G3P/G3NP	382 000,00 €	432 000,00 €
201807 - HYDRANTS	30 000,00 €	30 000,00 €
201810 - GÉOLOCALISATION DES RÉSEAUX ENTÉRÉS ÉCLAIRAGE	40 000,00 €	20 000,00 €
201813 - STADE DE VERNONNET - SKATE PARK	565 991,00 €	
201820 - NOUVELLE BORNES FESTIVES	15 000,00 €	15 000,00 €
201827 - AP201702 COLLEGIALE	440 000,00 €	
201828 - AP FONTAINES ET JEUX D'EAU COEUR VILLE PHASE2	180 000,00 €	20 000,00 €
201830 - CIMETIERE ET JARDIN DU SOUVENIR	2 400,00 €	10 000,00 €
201838 - JARDINS FAMILIAUX	136 170,00 €	
201902 - EQUIPEMENT ET RESEAU EAUX PLUVIALES		50 000,00 €
201906 - SECURITE INCENDIE ESPACE BOURBON PENTHIEVRE	140 000,00 €	
201911 - PROGRAMME FONCIER		208 521,00 €
201912 - FONDERIE	15 000,00 €	
201914 - EXTENSION DE RESEAUX	15 000,00 €	15 000,00 €
201918 - AP201918 ARCHES DU VIEUX PONT	30 000,00 €	

# BUDGET PRIMITIF 2023

## Budget Principal

### SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES TTC

Chap.		Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023
202003	- FONTAINE PARVIS	200 000,00 €	
202004	- PATRIMOINE ESPACES VERTS	7 000,00 €	
202008	- MISE EN CONFORMITE INCENDIE	25 000,00 €	45 000,00 €
202009	- OPAH		29 500,00 €
202011	- HOTEL DE VILLE		1 021 060,00 €
202012	- CORBEILLES ET PROPRETE	40 000,00 €	20 000,00 €
202013	- FERME DU BONHEUR	63 000,00 €	
202101	- AIRES DE JEUX	158 252,00 €	40 000,00 €
202102	- AP URBANISATION DES SYSTEMES INFORMATIQUE	271 840,00 €	36 800,00 €
202105	- AP REVALORISATION DES VALMEUX 2	50 000,00 €	525 000,00 €
202109	- AP VOIES STRUCTURANTES	1 200 000,00 €	1 810 000,00 €
202201	- AP ESPACES PUBLICS SECTEUR PAPETERIE		294 720,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>12 300 412,00 €</b>	<b>12 180 301,00 €</b>
<b>Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>3 572 390,00 €</b>	<b>4 158 784,00 €</b>
1641	EMPRUNTS EN EUROS	3 515 000,00 €	4 112 778,00 €
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	20 500,00 €	20 500,00 €
168758	AUTRES GROUPEMENTS	33 370,00 €	21 800,00 €
16878	AUTRES DETTES - AUTRES ORGANISMES ET PARTICULIERS	3 520,00 €	3 706,00 €
<b>020</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES .....</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>		<b>3 647 390,00 €</b>	<b>4 208 784,00 €</b>
<b>Total des opérations pour compte de tiers</b>		<b>300 000,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>
4541	DEPENSES	300 000,00 €	300 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>16 247 802,00 €</b>	<b>16 689 085,00 €</b>
<b>Chapitre 040 - Opé. d'ordre de transfert entre sections</b>		<b>28 500,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>
13911	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	8 500,00 €	
139151	GFP DE RATTACHEMENT		500,00 €
13918	AUTRES		1 000,00 €
21318	AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	20 000,00 €	
<b>Chapitre 041 - Opérations patrimoniales</b>		<b>3 000 000,00 €</b>	<b>2 000 000,00 €</b>
2313	CONSTRUCTIONS	3 000 000,00 €	2 000 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 028 500,00 €</b>	<b>2 001 500,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>19 276 302,00 €</b>	<b>18 690 585,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>19 276 302,00 €</b>	<b>18 690 585,00 €</b>

# BUDGET PRIMITIF 2023

## Budget Principal

### SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES TTC

Chap.		Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023
<b>Chapitre 13 - Subventions d'Investissement</b>		<b>3 375 265,00 €</b>	<b>3 843 764,00 €</b>
1321	SUBV ÉQUIPT NON TRANSFÉRABLE ÉTAT ET ETS NATIONAUX	869 060,00 €	
1322	RÉGIONS	36 000,00 €	
1323	DÉPARTEMENTS	112 000,00 €	650 000,00 €
1342	AMENDES DE POLICE	350 000,00 €	240 000,00 €
1347	DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL	2 008 205,00 €	2 953 764,00 €
<b>Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>		<b>6 359 240,00 €</b>	<b>6 021 200,00 €</b>
1641	EMPRUNTS EN EUROS	6 338 240,00 €	6 000 000,00 €
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	21 000,00 €	21 200,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>		<b>9 734 505,00 €</b>	<b>9 864 964,00 €</b>
<b>Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)</b>		<b>1 670 880,00 €</b>	<b>2 300 000,00 €</b>
10222	F.C.T.V.A.	1 570 880,00 €	2 000 000,00 €
10226	TAXE D'AMENAGEMENT	100 000,00 €	300 000,00 €
<b>024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS</b>		<b>358 000,00 €</b>	<b>317 628,00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>		<b>2 028 880,00 €</b>	<b>2 617 628,00 €</b>
<b>Total des opérations pour compte de tiers</b>		<b>300 000,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>
4542	RECETTES	300 000,00 €	300 000,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>12 063 385,00 €</b>	<b>12 782 592,00 €</b>
<b>021 VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 075 000,00 €</b>	<b>2 500 000,00 €</b>
<b>Chapitre 040 - Opé. d'ordre de transfert entre sections</b>		<b>2 137 917,00 €</b>	<b>1 407 993,00 €</b>
2802	FRAIS LIES A LA REAL.DES DOCS D'URBA,NUM DU CADAST	40 000,00 €	40 000,00 €
2804132	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	70 000,00 €	85 000,00 €
28041512	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	40 000,00 €	60 000,00 €
28041582	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	100 000,00 €	100 000,00 €
2804182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	50 000,00 €	50 000,00 €
280421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	50 000,00 €	28 000,00 €
280422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30 000,00 €	55 000,00 €
2804411	ORG PUBLICS BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES		10 000,00 €
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	210 000,00 €	150 000,00 €
28121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES		11 000,00 €
281531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	75 000,00 €	
281538	AUTRES RESEAUX		10 000,00 €
281568	AUTRE MATER. ET OUTIL. D'INCENDIE, DEFENSE CIVILE		20 000,00 €
281571	MATERIEL ROULANT	299 250,00 €	92 930,00 €
281578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	105 000,00 €	32 294,00 €
28158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	60 000,00 €	20 000,00 €
28181	INSTAL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS		10 602,00 €
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	120 000,00 €	80 000,00 €
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	345 000,00 €	319 500,00 €
28184	MOBILIER	90 000,00 €	45 000,00 €
28185	CHEPTEL	1 500,00 €	500,00 €
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	414 000,00 €	150 000,00 €
4817	PENALITES DE RENEGOCIATION DE LA DETTE	38 167,00 €	38 167,00 €

<b>Chapitre 041 - Opérations patrimoniales</b>	<b>3 000 000,00 €</b>	<b>2 000 000,00 €</b>
238 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	3 000 000,00 €	2 000 000,00 €

<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 212 917,00 €</b>	<b>5 907 993,00 €</b>
--	-----------------------	-----------------------

<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>19 276 302,00 €</b>	<b>18 690 585,00 €</b>
--	------------------------	------------------------

<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>19 276 302,00 €</b>	<b>18 690 585,00 €</b>
---	------------------------	------------------------

<b>Opérations</b>	<b>3 025 265,00 €</b>	<b>1 644 720,00 €</b>
201509 - AP REFONTE EXTENSION VIDEOPROTECTION		50 000,00 €
201602 - AP201602 VOIRIE BOULEVARD URBAIN	600 000,00 €	1 300 000,00 €
201603 - AP202003 COEUR DE VILLE	1 408 205,00 €	
201705 - MUSEE DIV.ACQ ET RESTAURATION OEUVRE ART	10 000,00 €	
201801 - AP RD5		
201807 - HYDRANTS	12 000,00 €	
201813 - STADE DE VERNONNET - SKATE PARK	413 064,00 €	
201827 - AP201702 COLLEGIALE	445 996,00 €	
201912 - FONDERIE		
201915 - AP201915 BERGES DE SEINE AMONT		
202003 - FONTAINE PARVIS	100 000,00 €	
202109 - AP VOIES STRUCTURANTES	36 000,00 €	
202201 - AP ESPACES PUBLICS SECTEUR PAPETERIE		294 720,00 €